



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2020

**N.B. CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2121.26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PEUVENT ETRE CONSULTES PAR TOUTE PERSONNE EN FAISANT LA DEMANDE AU SECRETARIAT DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES, HOTEL DE VILLE AGORA, 1<sup>ER</sup> ETAGE AUX HEURES D'OUVERTURE**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle Polyvalente, Hôtel de ville Agora, sous la présidence de M. Jacques AUZOU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** Le 3 juillet 2020

**Présents :**

AUZOU Jacques - GONTHIER Liliane - COURNIL Alain - PASSERIEUX Jean-Pierre - SALINIER Bernadette - RAYNAUD Serge – CASTAIGNEDE Fanny – PASQUET Christiane - PINSON Jean-François – LONGUEVILLE-PATEYTAS Sylvie – VOIRY Boris – MONTAGUT Jean-Marie – BREGEON Alexandre – BRUNETEAU Nathalie – CORNU Valérie – DAVID Claudie — DESAGE Francis – DOYEN Martine – DRIOICHE Driss – PICHARDIE Jean-Raoul — VEZIGNOL Frédéric — ELOI Michèle – FALLOUK Jamel – NEDONCELLE Gilles – PIERRE-NADAL Jérémy – RIEM Michel.

**Excusés ayant donné procuration :**

DURU Nicolas à VOIRY Boris  
DE ALMEIDA Anabela à CASTAIGNEDE Fanny  
PLU Janique à RAYNAUD Serge  
VARAILLAS Delphine à GONTHIER Liliane  
BONGRAIN Marie Lou à PIERRE-NADAL Jérémy  
Josette MARRANT à FALLOUK Jamel

**Absents/Excusés :**

BOUGEON Bérangère - POUGET Murielle – TOUZOT Pierre

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et vérifie que le quorum est atteint et propose Valérie CORNU comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité de ses collègues.

\*\*\*\*\*

**ELECTION DES SENATEURS / DESIGNATION DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

A l'occasion des élections sénatoriales du 27 septembre 2020, les conseils municipaux de toutes les communes du département de la Dordogne se réunissent le vendredi 10 juillet 2020 afin d'élire leurs délégués (date fixée par décret le 29 juin 2020).

Pour les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Ils doivent cependant élire les délégués suppléants sans débat au scrutin secret sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

Le nombre de délégués suppléants à élire pour Boulazac Isle Manoire est de 9.

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes peuvent être complètes ou incomplètes.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 32 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

En application de l'article R.133 du code électoral, le bureau est présidé par le Maire et comprend :

- Christiane PASQUET et Jean-François PINSON (les plus âgées)
- Jamel FALLOUK et Jérémy PIERRE-NADAL (les plus jeunes)

Avant l'ouverture du scrutin il a constaté que deux listes de candidats suppléants ont été déposées :

**Liste « ENSEMBLE POUR BOULAZAC ISLE MANOIRE »**

Xavier Magne  
Chantal ROUBINET  
Frédéric LESUEUR  
Ghislaine LUDMANN  
Patrick BONHOURE  
Odile LABROUSSE  
Jean-François BRIAND  
Marie-Hélène PANNETIER  
Pascal FURELAUD

**Liste « VIVONS BOULAZAC ISLE MANOIRE »**

Brigitte CLOAREC  
Bernard LABROUSSE

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 32

La liste « Ensemble pour Boulazac Isle Manoire » a obtenu 25 voix ce qui représente 7 suppléants.

La liste « Vivons Boulazac Isle Manoire » a obtenu 7 voix ce qui représente 2 suppléants.

**SONT PROCLAMES suppléants du Conseil Municipal de Boulazac Isle Manoire aux élections sénatoriales :**

- Liste « Ensemble pour Boulazac Isle Manoire » : Xavier MAGNE / Chantale ROUBINET / Frédéric LESUEUR / Ghislaine LUDMANN / Patrick BONHOURE / Odile LABROUSSE / Jean-François BRIAND
- Liste « Vivons Boulazac Isle Manoire » : Brigitte CLOAREC / Bernard LABROUSSE

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses. Aucune question n'est soulevée.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 18h30**

**Procès-verbal affiché le 10 juillet 2020**